

CHAPITRE III : LES *LAQAB/S* EN *DAWLA*

III – 1 : la naissance du titre en *Dawla*

Afin de mieux comprendre la particularité de ce type de surnom, il faut déterminer avec précision la signification du mot *Dawla* durant les premiers siècles de l’Islam. Dans la langue arabe, le sens fondamental de la racine DWL est « tourner, alterner ». Le Coran évoque ce mot à deux reprises ; de formes différentes et de significations identiques : *Nudâwiluha* (nous faisons alterner les jours), *Dûlatan* (alternance entre vous)²⁸⁵.

Bien qu’il garde toujours son sens initial, le mot *Dawla*, notamment dans sa forme finale, a subi diverses transformations. Pour aboutir enfin à sa signification courante : à savoir dynastie, Etat, empire... Nous ne savons pas encore à quelle date précise ce sens apparut. A priori ni à l’époque des califes bien guidés ni à celle des Omeyyades. « La fréquence croissante de l’emploi du mot est remarquable dans les plus anciens documents abbassides »²⁸⁶. Abû al-°Abbâs al-Saffâh, le premier calife de la dynastie, dans son allocution d’investiture en 132/750 dit : « Grâce au courage de nos partisans khurâsânides, Dieu a fait jaillir *Dawlatanâ*²⁸⁷ ». Mais, encore faut-il déterminer dans quel sens cette phrase fut prononcée ? Est-ce dans le sens original de « tour de rôle » ou dans le sens de dynastie ? Impossible de trancher. Néanmoins, nous avons la certitude qu’à l’époque où le titre

²⁸⁵ Coran, III, 140 et LIX, 7.

²⁸⁶ F. ROSENTHAL, "*Dawla*", *EF*², T. I, p. 183.

²⁸⁷ IBN al-ATHÎR, *al-Kâmil*, T. V, p. 415.

honorifique naquit, ce dernier sens était bien installé dans la pensée politique musulmane²⁸⁸. Encore faut-il cerner cette date.

Contrairement au surnom en Allah, la période de l'apparition du titre avec la composante *Dawla* est précise. Elle remonte à la fin du troisième siècle de l'hégire c'est à dire début du X^{ème} siècle de l'ère chrétienne. A cette époque, le dix-septième souverain abbasside *al-Muktafi bi-Allâh* (celui qui se contente d'Allah) (289/902 – 295/908), voulant récompenser et honorer son ministre al-Qâsim b. ʿUbayd Allah, lui donna une de ses filles en mariage et lui conféra le titre honorifique de *Waliyy al-Dawla* (ami de la dynastie ou de l'empire)²⁸⁹. Par ailleurs, il existe des sources numismatiques plus précieuses et plus authentiques qui témoignent de cette considération. Sur deux monnaies frappées en 291/903 et 293/905, la première à *al-kûfa* et l'autre à *Dâr al-salâm*, on trouve le *laqab* de *Waliyy al-Dawla*²⁹⁰. En deçà, Hilâl al-Şâbî dans son *Rusûm* a le réflexe de préciser qu'il s'agit, sans aucun doute, du premier *laqab* en *Dawla*. Donc, une fois de plus c'est à Bagdad et à la cour abbasside que ce deuxième type de *laqab* vit le jour.

De ce qui précède, nous constatons que l'attribution du premier *laqab* en *Dawla* fut liée à des circonstances particulières et non habituelles dans le monde arabe. Nous entendons par-là le fait qu'un calife arabe abbasside descendant de la famille du Prophète donne sa propre fille en mariage à l'un de ses ministres. S'il est encore trop tôt

²⁸⁸ A titre d'exemple al-MÂWARDÎ (m. 450/1058) dans son livre, *al-Aḥkâm al-sultâniyya*, utilise couramment le terme *Dawla* pour désigner la dynastie abbasside.

²⁸⁹ La réalité de cette affaire matrimoniale n'est pas claire ; selon al-ṬABARÎ (*Târikh al-Rusul wa al-Mulûk*, p. 4226) les mariés sont le fils du calife et la fille du ministre ; alors que pour D. SOURDEL (*Le Vizirat abbasside*, p. 356) le mariage a eu lieu, mais entre la fille du calife et le fils du ministre. Indépendamment de la véritable version, il s'agit bien d'une alliance matrimoniale significative.

²⁹⁰ H. LAVOIX, *op. cit.*, T. I, pièces n° 1098 et 1099, p. 275.

pour mesurer la signification et la dimension sociopolitique de l'attribution de ce nouveau *laqab*, nous pouvons, vu la problématique du mariage exogame chez les Arabes en général et chez les grandes familles princières en particulier, réaliser la portée de ce geste de considération.

Les Arabes ont une forte tendance à l'endogamie de lignage. Il est préférable sinon obligatoire pour la fille de se marier avec le *'ibn al-'amm* (le fils de l'oncle paternel) ; ce droit du cousin sur sa cousine germaine en ligne paternelle n'est pas réciproque, c'est-à-dire l'homme qui dispose pleinement de ce droit n'est pas soumis à la même règle sociale. Bien plus, il peut s'enorgueillir d'avoir obtenu en mariage une étrangère²⁹¹. L'Islam qui a tenté d'alléger cette coutume n'a pas réussi à la faire disparaître complètement de la société ; même de nos jours, ce sentiment demeure présent, sinon dans la pratique, du moins dans l'esprit. Malgré toutes les transformations culturelles et sociales dans la société musulmane, le mariage endogame reste la règle majeure chez les Arabes. « Il était honorable d'épouser des étrangères, alors que l'on se déshonorait en donnant en mariage des sœurs ou ses filles à des étrangers²⁹² ».

Dans ce contexte de respect scrupuleux des coutumes, enfreindre la règle et donner sa propre fille en mariage à un étranger est un geste très significatif et lourd des conséquences. Autant qu'il est un grand

²⁹¹ P. GUICHARD, *Structures sociales orientales et occidentales dans l'Espagne musulmane*, p. 51. Le comportement du calife abbasside *al-Qâ'im* illustre parfaitement cette réalité. En 448/1057 ce calife épouse la nièce du sultan seldjoukide ʿTughril. Cinq ans plus tard, lorsque le sultan demande à son tour la fille du même calife au mariage, ce dernier refuse catégoriquement, en s'appuyant sur le fait que cela ne c'est jamais produit auparavant. Mais sous la menace, il finit par céder. Heureusement dit le rapporteur, le sultan mourut avant de consommer la mariage et [l'honneur de la famille est sauvé]. Pour plus de renseignements, voir IBN KATHÎR, *al-Bidâya*, T. VI, p. 86-9.

²⁹² *Ibid.*, p. 41.

honneur pour le marié, il est un déshonneur pour le père. En l'occurrence, le calife *al-Muktafi bi-Allâh*, en donnant sa fille à son ministre al-Qâsim, fut discrédité ; alors que le vizir fut glorifié.

Qui est-il ce mystérieux individu ? Et qu'avait-il fait pour atteindre ce degré d'estime et mériter ce grand honneur de la part du calife ? Sur son identité les chroniqueurs sont unanimes ; al-Qâsim Ibn ʿUbayd Allah Ibn Muḥammad Ibn Sulaymân fut un maillon important de la "dynastie" des ministres abbassides. Son arrière-grand-père Sulaymân fut ministre d'*al-Muhtadî* (255/869-256/870), son grand-père Muḥammad d'*al-Muʿtamid* (256/870-279/892), son père ʿUbayd Allah vizir d'*al-Muʿtadid* (279/892-289/902), lui ministre d'*al-Muʿtadid* puis d'*al-Muktafi* (289/902-295/908) et ses deux fils al-Ḥusayn et Muḥammad furent successivement ministres d'*al-Muqtadir* (295/908-320/932) et d'*al-Qâ'im* (422/1031-467/1075)²⁹³.

Durant ces années, comme titulaire du premier ministère abbasside, al-Qâsim fit régner la terreur parmi ses adversaires ; il « se signala surtout par la brutalité avec laquelle il fit disparaître tous les personnages qui le gênaient, brutalité qui lui valut une réputation bien établie de tyrannie et de tempérament sanguinaire »²⁹⁴. Al-Masʿûdî a établi une liste assez impressionnante des victimes de ce ministre²⁹⁵. Sur le plan purement administratif et gestionnaire, comparé à ses prédécesseurs, al-Qâsim ne fut pas de grande qualité ; c'est à son époque et peut être à cause de sa mauvaise gestion que la dynastie abbasside perdit plusieurs territoires au profit des émirs locaux : le Khurâsân pour

²⁹³ al-QALQASHANDÎ, *Ṣubḥ al-aʿshâ*, p. 290.

²⁹⁴ D. SOURDEL, *Le vizirat abbasside de 749 à 936*, T. I, p. 351-2.

²⁹⁵ al-MASʿÛDÎ, *Murûj al-dhahab*, p. 177.

Ibn Sâ mân, le Bahreïn pour les Qarmates, l’Égypte pour Ibn Ṭûlûn et l’*Ifriqiya* pour les Aghlabides²⁹⁶. Il semble que ce ministre ait canalisé toute son énergie à comploter et à éventer les complots du palais. Pour montrer sa loyauté et surtout gagner la confiance du calife, il se présente souvent comme le sauveur de la dynastie des intrigues des ingrats qui voulaient se débarrasser du calife *al-Muktafi*. Grâce à cette politique de psychose, al-Qâsim parvint à exercer une grande influence sur le jeune calife qui finit par lui déléguer tout son pouvoir²⁹⁷.

C’est dans ce contexte politique où le territoire abbasside morcelé et le calife obsédé par la peur d’être évincé que le *laqab* en *Dawla* vit donc le jour et fut conféré au maître du palais le grand vizir al-Qâsim Ibn °Ubayd Allah, au détriment de l’honneur du calife.

A partir de cette date, ce surnom devient un objet de convoitise dans le cadre de la chancellerie abbasside. Chaque fois qu’une personnalité se distingue par sa bravoure et sa loyauté ou tout simplement par son pouvoir, le souverain l’honore, bon gré mal gré, par ce *laqab*. Ce fut le cas notamment des princes hamdanides²⁹⁸ qui jouèrent à cette époque un rôle politique très important. Pour les honorer, le calife *al-Mauttaqî li-Allâh* (329/940-333/944) accorda en 330/941 aux deux chefs de la famille les *laqab/s* suivants : *Nâsir al-Dawla* à al-Ḥasan b. Ḥamdân et *Sayf al-Dawla* à son frère °Alî²⁹⁹. Par ce geste, les

²⁹⁶ IBN KHALDÛN, *al-°Ibar*, T. III, p. 353.

²⁹⁷ IBN al-JAWZÎ, *al-Muntazam*, T. XIII, p. 28.

²⁹⁸ Une famille arabe taghlabite qui, au IV/X^{ème} siècle, a fourni deux petites dynasties : la première à Mossoul et la seconde à Alep. L’un des plus célèbres souverains de cette famille fut *Sayf al-Dawla* qui régna sur une grande partie de la Syrie de 336/974 au 356/967.

²⁹⁹ M. CANARD, "Hamdanides", *EF*², T., p.130, et Hilâl al-ŞÂBÎ, *Rusûm Dâr al-khilâfa*, p. 128.

gouverneurs hamdanides ont, en quelque sorte, préparé le terrain pour leurs adversaires et parfois suzerains bûyides.

L'acquisition de ce type de *laqab* demeure une récompense conférée par le calife, jusqu'à l'entrée des Bûyides à Bagdad en 334/945. Les trois frères Abû Ḥasan °Alî, Abû °Alî Ḥasan et Abû Ḥasan Aḥmad occupent la capitale et arrachent à leur tour au calife *al-Mustakfî bi-Allâh* (333/944 – 334/946) les titres de °*Imâd al-Dawla*, *Rukn al-Dawla* et *Mu°izz al-Dawla* (Pilier de la dynastie, Pierre angulaire de la dynastie et Celui qui porte la gloire de la dynastie).

Cette domination changea les habitudes et bouleversa la chancellerie. Désormais, le souverain ne fut plus le seul détenteur de l'attribution des titres honorifiques ; il ne fit qu'approuver le choix et satisfaire le désir des véritables maîtres du pays. La concurrence devint rude et les princes généraux se disputèrent l'acquisition des *laqab/s*.

Comme on va le voir, en dehors de la sphère abbasside, les Fatimides, fidèles à leur politique d'imitation de leur ennemi, participèrent encore plus activement semble-t-il à la vulgarisation de ce titre durant tout leur règne. Résultat, durant environ trois siècles, l'usage de ce titre connaît un essor remarquable.

III - 2 : Le titre honorifique en *Dawla* au Maghreb

A l'instar du précédent type de *laqab*, le surnom honorifique en *Dawla* fut introduit au Maghreb par l'intermédiaire des Ismaéliens, puis il passa en Andalousie, où il s'établit pour un grand laps de temps. Il apparaît pour la première fois dans l'occident fatimide en 362/973.

Aussi paradoxal que cela paraisse, les titres honorifiques avec la composante *Dawla* rencontrèrent, pour des raisons inconnues, des difficultés pour s'intégrer à la titulature maghrébine. En fait, ils furent presque rejetés ; aucune dynastie parmi les onze qui gouvernèrent cette région n'adopta cette sorte de *laqab* ; exception faite pour celle des Zîrîdes, Hammâdides et Kalbides. Quoique ces trois familles n'aient porté que des titres octroyés par leurs suzerains fatimides du Caire. Encore faut-il noter que, le nombre de leurs gouverneurs ayant porté ce titre fut très limité. Il ne représente que le tiers de l'effectif.

III - 2 - 1 : Les Zîrîdes

Inutile de reproduire ici l'histoire de la dynastie. Ce travail a été fait auparavant³⁰⁰. Nous restreindrons notre tâche à la simple énumération des princes porteurs de ce titre, accompagnée par des renseignements susceptibles de nous aider, ultérieurement. Les souverains zîrîdes, vassaux des Fatimides ou momentanément des Abbassides, portèrent des *laqab/s* en *Dawla* ; aucune source n'échappe à cette constatation. En revanche, la divergence et le doute persistent pour

³⁰⁰ *Supra*, p. 95-7.

les titres de leurs hauts fonctionnaires. En effet, selon quelques sources, essentiellement épigraphiques, certains de ces responsables portèrent des titres semblables à ceux attribués aux souverains. Dans son recueil des inscriptions ifriquiennes, Abdeljaouad affirme, sans beaucoup de précisions et de justifications³⁰¹, qu'au moins trois vizirs zîrîdes ont portés des *laqab/s* en *Dawla*.

Nom	Epoque	Titre de fonction	<i>Laqab</i>
al-Qâsim b. Muḥammad b. Abî al-°Arab	entre 413/1022 et 414/1023	Premier ministre	<i>Qâ'id al-Quwwâd</i> <i>Nâṣiḥ al-Dawla</i> <i>wa</i> <i>Ma'mûnihâ</i>
Abû al-Qâsim b. Abî °Abbûd	entre 414/1023 et 437/1045	responsable de la construction	<i>Zimâm al-Dawla</i> <i>al-Kâtib</i>
Aḥmad b. Zâhir		surveillant de la construction des remparts de la ville de <i>Ṣabra</i>	<i>Amîn al-Dawla</i> <i>wa</i> <i>Ṣafîyy al-Khâṣṣa</i> <i>al-Kâtib</i>

Avant d'aborder l'analyse de cette attribution supposée, il convient de rappeler que les trois fonctionnaires ne sont pas inconnus ;

³⁰¹ Pour étayer cette affirmation, l'auteur ne cite qu'une inscription au nom du souverain al-Mu°izz b. Bâdîs. Il s'agit d'un bandeau couronnant tout le mur de *qibla* situé à l'ouest du *mihrâb* de la grande mosquée de la ville de Kairouan. Sur cette épigraphie, le titre *Nâṣiḥ al-Dawla wa Ma'mûnihâ* est attribué au ministre al-Qâsim b. Muḥammad b. Abî al-°Arab. Pour les deux autres aucune référence n'est citée. Pour plus d'informations voir, L. ABDELJAOUD, *Inscriptions arabes des monuments islamiques des grandes villes de Tunisie*, thèse de doctorat, T. 1, p. 82 et 83, T. II, p. 413 et 414.

des historiens comme al-Nuwayrî et al-Marrâkushi³⁰² ont parlé des tâches réalisées sous la direction de ces responsables. Mais aucun n'a évoqué l'existence de ces *laqab/s*. Bien plus, sur plusieurs épitaphes zîrides de Kairouan, nous ne retrouvons que le signalement du titre de fonction (al-Kâtib) occupé par le ministre des travaux Abû al-Qâsim b. Abî ^cAbbûd³⁰³.

L'absence des traces concordantes confirmant la thèse de l'attribution des *laqab/s* en *Dawla* aux vizirs zîrides peut semer le doute. Comment peut-on justifier l'apparition de ce type de *laqab* en particulier et à cette époque précisément ? Les trois personnages en question servirent la cause zîride pendant la première moitié du V^{ème} siècle de l'hégire entre 1023 et 1045. Justement à cette époque l'émirat zîride traversa, comme nous l'avons noté ci-dessus, une période de changements politiques et doctrinaux importante. C'est l'époque où le prince al-Mu^cizz b. Bâdîs entame, progressivement, le processus de rupture avec l'autorité fatimide du Caire. On pourrait imaginer qu'al-Mu^cizz, dans son projet d'acquiescer l'indépendance, joua le rôle du calife, octroyant des *laqab/s* honorifiques en *Dawla* à ses lieutenants.

Cela ne serait pas invraisemblable, mais la réalité est différente ; les monarques de cette dynastie n'eurent jamais l'intention d'instaurer ou de revendiquer un pouvoir califal. Ils ne firent que changer de suzerain ; tantôt fatimide tantôt abbasside. Il est donc peu probable qu'ils aient joué un rôle qui n'était pas le leur ; le droit d'accorder des titres honorifiques était réservé aux califes. En sus de l'improbabilité de cette hypothèse, il

³⁰² al-NUWAYRÎ (m. 1332), *Nihâya al-arab fi funûn al-adab*, p. 207 et IBN ^cIDHÂRÎ, *al-Bayân*, T. I, p. 248.

³⁰³ Voir B. ROY et P. POINSSOT, *Inscriptions de Kairouan*, 1958, épitaphes n° 243-354-432-445...

est difficile d'imaginer que le chef zîrîde ait accordé, et encore moins accepté, que les agents de son pouvoir portent les mêmes *laqab/s* que lui. De quoi s'agit-il donc ?

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure, sans aucune réserve, qu'il s'agit d'un adjectif pour qualifier et montrer le rôle prépondérant joué par ces personnages dans l'édification et la sécurisation de la dynastie zîrîde, la composition grammaticale de la phrase comportant ces adjectifs (*Ḥasan al-Dawla wa Ma'mûnihâ*) ne peut que confirmer cette conclusion. En général, les titres honorifiques composés de deux ou trois termes forment un bloc qui s'écrit complètement ; on n'occulte aucun élément.

.....

Liste et *laqab* des souverains zirîdes

Nu.	Souverains	période	<i>laqab</i>	Sources
1	Bulukîn b. Zîrî	971 - 984	<i>Sayf al-Dawla</i>	Ibn Khaldûn, <i>‘Ibar</i> , T. VI, p. 155
2	al-Manşûr b. Bâdîs	984 - 995	<i>‘Azîz al-Dawla</i>	Ibn ‘Idhârî, <i>al-Bayân</i> , T. I, p.259
3	Bâdîs b. Zîrî	995 - 1016	<i>Nâşir al-Dawla</i>	Ibn ‘Idhârî, <i>al-Bayân</i> , T. I, p. 249
4	al-Mu‘izz b. Bâdîs	1016 - 1062	<i>Shraf al-Dawla</i>	Lavoix, p.407 Ibn al-Athîr, <i>al-Kâmil</i> , T. IX, p. 258
			<i>‘Adud al-Dawla</i>	Ibn ‘Idhârî, <i>al-Bayân</i> , T. I, p.271
			<i>Nâşir al-Dîn</i>	Ibn al-Athîr, <i>al-Kâmil</i> , T. IX, p. 522
5	Tamîm	1062 - 1108		
6	Yaḥyâ	1108 - 1116		
7	‘Alî	1116 - 1121		
8	al-Ḥasan	1121 - 1167	<i>Tâj al-Khilâfa</i>	Idris, <i>la Berbérie</i> , p.334, 509.

III – 2 – 2: Les Hammâdides

Malgré son prestige et son rayonnement dans la région, plusieurs points de l'histoire de la dynastie hammâdide restent inconnus. Leur statut politique, vis-à-vis des grandes dynasties califales, est l'un des plus flagrants aspects dans cette zone d'ombre³⁰⁴. En liaison avec cette situation, les titres honorifiques des souverains hammâdides demeurent aussi ambigus. Nous avons étudié la particularité des *laqab-s/ism-s* portés par les souverains de la dynastie³⁰⁵. Ici, notre tâche se limite à l'étude de l'utilisation du *laqab* en *Dawla*.

Dès leur dissidence, les Hammâdides voulurent rivaliser avec leurs cousins Zirîdes de Kairouan ; aussi bien sur le plan politique que sur le plan doctrinal. Les Zirîdes étaient des vassaux des Fatimides, Hammâd, le fondateur de la dynastie, se tourna vers les Abbassides. Vers 435/1044, et toujours dans le même ordre d'idée, lorsque al-Mu'izz b. Bâdîs rompt avec le Caire et reconnaît les Abbassides, al-Qâ'id, le deuxième souverain hammâdide se précipite pour prendre sa place auprès des Fatimides³⁰⁶. Logiquement, cette rivalité entre les deux royautés doit se répercuter sur leur titulature. En fait, nous constatons que les deux dynasties n'utilisent pas les mêmes titres honorifiques. Tandis que la majorité de souverains zirîdes portent des *laqab/s* en

³⁰⁴ *Supra*, p. 100-103.

³⁰⁵ *Supra*, p. 105-7

³⁰⁶ Aussi bien pour les Zirîdes que pour les Hammâdides, les dates de changement de suzeraineté ne sont pas bien arrêtées. Mais nous pensons qu'elles sont conditionnées, en grande partie, par la relation des deux dynasties.

Dawla, un seul souverain de la dynastie hammâdide, al-Qâ'id en porte un. Il lui est octroyé par le calife fatimide au moment de sa reconnaissance de l'autorité de ce dernier, entre 434/1042-3 et 446/1055³⁰⁷. Pourquoi cette disproportion entre deux dynasties de même origine, de même époque et qui ont un parcours politique semblable ?

Avant de tenter de trouver une explication cohérente à cette question, il faut souligner qu'il semble que cette distinction n'a pas interpellé les historiens. Toutes les sources, que nous avons pu consulter, se contentent de signaler, parfois d'une manière très sommaire, l'attribution d'un tel *laqab* à un tel souverain. Ce manque d'attention ne facilite pas l'interprétation des événements historiques, et la rend aléatoire.

En dépit de cette difficulté, nous pensons que la différence de la fréquence d'utilisation du *laqab* en *Dawla* chez les deux dynasties est due, vraisemblablement, d'abord à la particularité de ce *laqab* et ensuite à la perception de la situation politique maghrébine par les deux dynasties califales : abbasside et fatimide. En effet, il est de coutume que le titre en *Dawla* n'émane que d'une autorité califale. Les souverains hammâdides ne pouvaient donc pas s'approprier ce type de *laqab* sans l'approbation préalable des califes. Il se peut que ces derniers, qu'ils aient été abbassides ou fatimides, aient vu ou voulu voir le Maghreb comme une seule entité géographique et politique. Il leur était difficile de donner des signes de reconnaissance à deux dynasties distinctes. A leurs yeux, seuls les plus anciens et les plus "légitimes", les Zîrîdes, avaient droit à ce privilège de titulature. La réaction des Hammâdides face à

³⁰⁷ *Supra*, p. 101.

cette réticence califale fut l'usage notable des *laqab-s/ism-s* ambigus tels *al-Nâsir* et *al-Manşûr*...

Liste et *laqab* des souverains hammâdides

Nu.	Souverains	périodes	<i>laqab</i>	Sources
1	Ḥammâd b. Bulukîn	1014 - 1028		
2	al-Qâ'd b. Bulukîn	1028 - 1055	<i>Sharaf al-Dawla</i>	Ibn Khaldûn, <i>°Ibar</i> , T. VI, p.172
3	Muḥsin b. al-Qâ'id	1055		
4	Bulukîn	1056 - 1062		
5	al-Nâṣir b. °Alinnâs	1062 - 1088		
6	al-Manṣûr b. al-Nâṣir	1088 - 1104		
7	Bâdîs b. al-Manṣûr	1104 -		
8	al-°Azîz b. al-Manṣûr	1105 - 1122		
9	Yaḥyâ b. al-°Azîz	1122 - 1152		

III- 2 – 3 : Les Kalbides

Depuis sa conquête en 212/828 par le Cadi Asad Ibn al-Fûrât à l'époque des Aghlabides et jusqu'à sa prise par les Normands en 483/1091, la Sicile faisait partie, politiquement de l'Afrique du Nord. Elle dépendait directement ou indirectement des dynasties ifrîqiyennes, aghlabide puis fatimide. En 296/909, lorsque les Ismaéliens vainquirent définitivement le dernier dynaste aghlabide Ziyâdat Allah III et s'installèrent dans sa capitale, l'île, comme toutes les provinces du souverain déchu, revint, bon gré mal gré, en leur possession. Mais certains adversaires, légitimistes demeurés fidèles au calife abbasside suzerain des Aghlabides, semèrent, à chaque occasion, des troubles. Pour arriver à bout de cette rébellion répétitive le troisième calife fatimide *al-Manşûr bi-Allâh* nomma, après sa victoire sur l'Homme à l'âne, en 335/947 son général Ḥasan b. °Alî al-Kalbî *wâlî* (gouverneur) de la Sicile.

Avec ce personnage, un nouveau chapitre s'ouvrit dans l'histoire de l'île. Son mandat aboutit à la fondation de la dynastie semi indépendante des Kalbides qui gouverna cette région, au nom des Fatimides, pendant plus de quatre vingt dix ans³⁰⁸. Cette période connut, surtout à mi-parcours, un essor économique et culturel considérable. La cour de l'émir kalbide à Palerme attira des savants et des poètes de tout bord ; le plus célèbre fut Ibn al-Qattâc al-Şiqillî³⁰⁹. Mais comme pour toute dynastie de cette époque, le déclin puis la disparition définitive de

³⁰⁸ IBN KHALDÛN, *al-°Ibar* T. IV, p, 210 et Aḥmad AZIZ, *la Sicile islamique* p. 35.

³⁰⁹ Anthologue, historien, grammairien et lexicographe qui naquit en Sicile en 433/1041. Dès que les forces normandes commencèrent à s'emparer de l'île en 423/1061, Ibn al-Qattâc quitta la Sicile et se réfugia d'abord en Andalousie puis en Egypte où il mourut en 515/1121.

la royauté kalbide de Sicile fut le résultat inéluctable de la lutte pour le pouvoir entre les princes. Ecœurés par cette situation désastreuse, les habitants de l'île décidèrent en 435/1044 de déposer le dernier émir de la famille kalbide Ḥasan *al-Ṣamṣām* et élirent, comme gouverneur de Palerme, un chef appelé Ibn al- Thumna³¹⁰.

Le statut de la petite dynastie kalbide n'avait guère été modifié, même après le transfert de la capitale fatimide vers le Caire et le pouvoir, presque autonome, que ces derniers accordèrent à leur représentant au Maghreb Bulukîn b. Zîrî. Ce dernier, selon Aziz³¹¹, ne reçut aucune juridiction sur la Sicile. En réalité, le souverain ismaélien *al-Mu'izz li Dîn Allâh*, au moment de son départ pour l'Égypte, partagea son territoire occidental entre deux grandes figures de son armée : le premier Bulukîn b. Zîrî, d'origine berbère reçut l'investiture pour gérer l'Afrique du Nord, le second, Abû al-Qâsim °Alî b. Ḥasan al-Kalbî, d'origine arabe reçut la gestion des affaires siciliennes.

Ce fut deux provinces au statut identique, sans droit d'intervention de l'une chez l'autre, malgré l'immixtion occasionnelle des Zîrîdes dans les affaires de leurs homologues Kalbides. Cette situation politique et juridique aurait dû accorder aux gouverneurs kalbides la même titulature que leurs voisins du sud. Mais, contrairement à l'émir zîrîde Bulukîn qui reçut le titre de *Sayf al-Dawla* dès l'année 360/971, les Kalbides ne bénéficièrent de ce privilège qu'en 379/989. A cette date, la charge de l'île fut confiée par le calife *al-°Azîz bi-Allâh* à Abû al-Futûḥ Yûsuf avec le titre de *Thiqat al-Dawla*³¹². Nous n'avons pas suffisamment

³¹⁰ *Supra*, p. 113-6.

³¹¹ Aḥmad AZIZ, *la Sicile islamique*, p. 36.

³¹² IBN KHALDÛN, *al-°Ibar* T. IV, p. 210.

d'informations pour justifier ce décalage. Mais cela peut être expliqué par le fait que les Fatimides n'eurent nulle intention d'installer la famille kalbide comme gouverneurs permanents et héréditaires de la Sicile. En effet, au début les maîtres de Mahdia démirent, à maintes reprises, leurs représentants kalbides.

Indépendamment de l'explication qu'on peut donner à ce retard, tous les successeurs de Yûsuf portèrent, désormais, des *laqab/s* en *Dawla* ; dont voici la liste :

Liste et *laqab* des souverains kalbides

Nu.	Gouverneurs	Périodes	<i>Laqab/s</i>	Sources
1	Abû al-Futûḥ Yûsuf	379/989-388/998	<i>Thiqat al-Dawla</i>	Ibn Khaldûn, <i>°Ibar</i> , T. IV, p.210 Azîz, <i>La Sicile islamique</i> , p. 38
2	Ja°far b. Yûsuf	388/998-410/1019	<i>Tâj al-Dawla</i> <i>Sayf al-Milla</i>	Ibn Khaldûn, <i>°Ibar</i> , T. IV, p.210 Azîz, <i>La Sicile islamique</i> , p. 39
3	Aḥmad al-'Akḥal	410/1020-417/1026	<i>Asad al-Dawla</i>	Ibn Khaldûn, <i>°Ibar</i> , T. IV, p.210 Azîz, <i>La Sicile islamique</i> , p. 39
			<i>Ta'yîd al-Dawla</i>	
4	al-Ḥasan b. Yûsuf	431/1040-445/1053	<i>Şamşâm al-Dawla</i>	Ibn Khaldûn, <i>°Ibar</i> , T. IV, p.210 Azîz, <i>La Sicile islamique</i> , p. 42

Avant de clôturer l'énumération des détenteurs du *laqab* en *Dawla* au Maghreb, il convient d'évoquer un cas spécial susceptible d'être confondu avec le *laqab* en *Dawla* ; C'est le titre de *Ra'îs*, *Şâhib*, *Kabîr* ou *Shaykh al-Dawla* utilisé par la chancellerie hafside. Il apparut très tôt, dès l'époque d'Abû Zakariyyâ I³¹³. Dès lors, on peut se demander s'il s'agit d'une innovation hafside ou au contraire d'une tradition almohade. Ces derniers contribuèrent largement à la diffusion du titre de *shaykh*. Mais, nous n'avons aucune trace de ce titre juxtaposé au mot *Dawla*. Ce qui nous fait penser que nous sommes devant une invention hafside. Quelle fut la nature de ce terme ? Un surnom honorifique ou un titre de fonction ?

Notons d'abord, que tous les biographes qui ont évoqué ce terme n'y ont jamais vu un *laqab*. En lisant ce qu'ils ont écrit à ce sujet, nous avons l'impression qu'il s'agit d'un titre de fonction. Ajoutons à cela, que R. Brunschvig précise que ces termes : *Ra'îs*, *Sâhib* et *Kabîr* désignaient en propre le très haut fonctionnaire de l'Etat (chef du gouvernement). « Quand celui-ci est en même temps, comme il arrive souvent, *Shaykh* des Almohades, on le qualifie volontiers de *Shaykh al-Dawla*³¹⁴ ».

En conclusion, il est question d'un titre de fonction stéréotypé qui était donné à plusieurs fonctionnaires et nullement d'un surnom honorifique du genre qui nous préoccupe.

³¹³ al-ZARKASHÎ qualifie un certain fonctionnaire Abû 'Alî al-Nu'mân de *Ra'îs al-Dawla*, p.22.

³¹⁴ R. BRUNSCHVIG, *op. cit.*, T. II, p. 54.

III – 3 : l'Analyse des résultats

En corrélation avec le nombre faible des *laqab/s* en *Dawla* que nous avons recensé, les commentaires doivent être brefs et concis ; mais le souci de comparer et de situer la place de ce type de *laqab* dans la titulature musulmane nous oblige à étudier les mêmes points que le précédent chapitre à savoir :

- 1 – la diffusion du titre
- 2 – l'identité des titulaires
- 3 – la signification des titres

III – 3 – 1 : La diffusion du titre honorifique en *Dawla* dans le monde musulman en général et au Maghreb en particulier

Dès son apparition à Bagdad à la fin du troisième siècle de l'hégire (début X^{ème} de l'ère chrétienne), le *laqab* composé avec *Dawla* connut une vogue croissante, puisque toutes les dynasties "vassales" et les grands hommes de l'Etat de l'époque aussi bien dans la sphère abbasside que dans l'entourage fatimide l'ont porté. Un dépouillement du *Wafayât al-A'yân* d'Ibn Khallikân –qui contient plus de huit cents notices de personnages ayant vécu depuis le début de l'Islam jusqu'en 657/1258 – permet de mesurer l'évolution de l'usage de ce titre³¹⁵ :

Années 300/912 à 400/1009 : 10 *laqab* en *Dawla*

³¹⁵ D'après J. SUBLET, *Le voile des noms*, p. 92.

Années 400/1009 à 500/1106 :	16	-----
Années 500/1106 à 600/1203 :	9	-----
Années 600/1203 à 657/1258 :	0	-----

Bien qu'Ibn Khallikân déclare, dans son introduction, que son recueil n'est pas consacré uniquement à une seule catégorie de personnages comme les savants, les rois, les princes, les ministres ou les poètes, mais à tous les hommes célèbres du monde entier³¹⁶, nous pensons que son tableau n'est qu'un indice révélateur, et est certainement loin d'être exhaustif. A cet égard, l'investigation d'une seule chronique comme *al-Kâmil fî al-târîkh* d'Ibn al-Athîr donne un tableau assez différent de celui d'Ibn Khallikân. Aux mêmes époques, Ibn al-Athîr avance la liste suivante³¹⁷ :

Années 300/912 à 400/1009 :	31	<i>laqab en Dawla</i>
Années 400/1009 à 500/1106 :	56	-----
Années 500/1106 à 581/1203 :	18	-----
Années 581/1203 à 631/1234 :	0	-----

Il y a peut être des personnages mentionnés plusieurs fois, mais la confirmation du tableau de J. Sublet est indiscutable. Les deux tableaux tracent deux courbes semblables de l'évolution de l'usage de ce genre de *laqab*. Ils montrent clairement que l'emploi du titre en *Dawla* débute timidement au IV/X^{ème} siècle, connaît une diffusion importante au

³¹⁶ IBN KHALLIKÂN, *Wafayât*, T.I, p. 20.

³¹⁷ Nous devons cette liste au site (alwaraq.com) qui nous a permis d'énumérer tous les *laqab/s* en *Dawla* cités par Ibn al-Athîr.

V/XI^{ème}, suivie d'un abandon voire d'une disparition aux deux siècles suivants.

Dans ce parcours du *laqab* en *Dawla*, les Maghrébins, contrairement à leurs homologues orientaux et andalous, ne jouèrent qu'un rôle secondaire et même insignifiant. Les deux recensements ci-dessus, ne contiennent que très peu de personnage maghrébins titulaires de ce surnom. Ce constat corrobore manifestement nos résultats précédents. Les souverains et ministres de l'Afrique du Nord n'utilisaient guère ce type de *laqab*. Pourquoi ? Est-ce par un sentiment puritain comme le suggère Bosworth ou parce que les conditions qui avaient favorisé l'émergence de ce titre en Orient et en Andalousie n'étaient pas réunies de la même façon qu'au Maghreb ?

Nous avons démontré préalablement que ce préjugé qu'ont certains historiens au sujet du comportement des gens du Maghreb est non fondé ; surtout sur le plan de la titulature. Parler du puritanisme à cette époque veut dire parler de la réaction des '*Ulamâ*' face à cette forme de surnom. Or, même si nous ne disposons pas de statistique à ce sujet, nous avons quelques indices révélateurs susceptibles de porter un éclaircissement et de donner un aperçu du sentiment et des réserves exprimées par les juristes. Les raisons de la réticence des hauts fonctionnaires maghrébins à porter des *laqab/s* en *Dawla* doivent être, à notre sens, cherchées ailleurs ; dans la situation politique de cette région du monde.

Le titre honorifique composé dont le deuxième élément est le mot *Dawla* naquit au début du X^{ème} siècle et s'étendit rapidement dans tous les pays du centre, de l'Est et de l'extrême ouest (l'Espagne) de l'Islam. Que se passait-il justement à cette époque et dans ces pays ? Au moment où l'usage de ce titre vit son apogée (XI^{ème} siècle), l'Orient musulman

était partagé, théoriquement et symboliquement entre deux centres de pouvoir : les Abbassides à Bagdad et les Fatimides au Caire. Mais, dans la pratique, l'autorité des deux califes fut réduite à l'approbation de la politique des généraux et à la distribution des titres honorifiques³¹⁸. Le pouvoir réel était aux mains des grands ministres ou plus exactement aux mains des dynasties de ministres. En effet, plusieurs familles³¹⁹ en Irak comme en Egypte réussirent à imposer, pendant longtemps, aux califes une sorte de protectorat dans le cadre duquel, ces derniers régnaient et les rois-ministres gouvernaient. C'est à ce tournant de transfert du pouvoir et de suprématie des généraux, en majorité *a'âjim* (non arabe), que le titre en *Dawla* prit son essor. Pourquoi ? Kramers fait un parallélisme intéressant entre la tradition persane ancienne et cette vogue de titres en Orient. Pour lui, il n'y a aucun doute que la notion de *Dawla* et les titres qui en découlent sont une habitude importée de la Perse avec l'avènement et la domination des dynasties sus-citées au moyen Orient³²⁰. Cette empreinte iranienne est incontestable ; mais elle ne suffit pas pour expliquer la diffusion de ce *laqab*. Indépendamment de leur attachement aux traditions de leurs ancêtres, les nouveaux maîtres du pouvoir sont après tout, des musulmans qui gouvernent un peuple très attentif à la "constitution" musulmane. Donc, forcément, ils devaient tenir compte de cette réalité. Pour cela, nous pensons que ces rois-ministres, conscients de l'étendue de leur autorité réelle, et contraints par la mentalité en vigueur qui stipulait que nul, en dehors de la famille

³¹⁸ Le pouvoir du commandant suprême (calife), fut affaibli à tel point que l'attribution des titres devint, à côté des pensions versées par les tuteurs du calife, le seul moyen de survivre.

³¹⁹ A titre d'exemple, les Hamdanides, les Bûyides, les Seldjoukides, les Ghaznavides...

³²⁰ J. H. KRAMERS, "Les noms musulmans composés avec *Dîn*", *Acta Orientalia*, V (1927), pp. 56-7.

abbasside ou fatimide régnaient, n'avait le droit d'être calife ou de rivaliser avec le calife fut-ce sur le plan des titres, étaient obligés d'utiliser un *laqab* inférieur à celui du calife et approprié à leur situation. Ils trouvent leur intérêt dans la titulature des anciens souverains persans ; de ce fait, ils atteignent deux buts par un seul geste : exprimer leur magnificence et, peut être, montrer leur ascendance persane. Par ce geste, les nouveaux chefs trouvent une forme de "sous-souveraineté" à la hauteur de leur pouvoir.

Inutile de signaler que cette situation de séquestration du calife fut presque spécifique à l'Orient ; Nous la rencontrons à un moindre degré en Espagne musulmane, dès le déclin des Omeyyades ; Mais d'aucune manière dans l'histoire politique de l'espace qui nous préoccupe : le Maghreb. Cette remarque n'implique pas que les dynasties maghrébines califiennes furent toujours maîtresses de leurs destins. Au contraire, plus tard et peut être en s'inspirant de ces exemples, un grand ministre comme Ibn Tâfrâkîn (m. 766/1365) parvint à consigner le sultan hafside Abû Ishâq Ibrâhîm et à imposer son autorité absolue, pendant plus d'une décennie, sur tout le territoire. Ou encore la famille wattâside qui contrôlait, aux dépens de la volonté des sultans, la situation au Maroc à la fin de l'époque mérinide. Mais à la différence de l'Orient et de l'Andalousie, ces cas furent ponctuels et limités. Ils ne sont pas comparables, dans le temps et en étendu, aux rôles joués auparavant par les dynasties bûyide, ghaznavide et seldjoukide ou amirîde... Un autre point flagrant de divergence : à l'inverse de ces dernières familles, les Wattâsides et les Tâfrâkînes furent des membres de la famille régnante : les premiers étaient des cousins des Mérinides et les seconds des *Shaykh/s* almohades. Ils avaient, en quelque sorte, conduit une révolution de palais, pas une ingérence étrangère.

Par ailleurs, il existe une autre réalité historique susceptible de conforter notre analyse. Les Fatimides qui participèrent longuement et pleinement à la diffusion du *laqab* en *Dawla* en Egypte et en Syrie, ne l'utilisèrent point au Maghreb avant leur exode. Pourtant, la naissance de ce surnom coïncida avec l'avènement de ces derniers. En d'autres termes, il fallut plus d'un demi-siècle et le départ d'*Ifrîqiya* pour le Caire pour que les monarques ismaéliens découvrirent l'utilité de ce titre. *Al-Mu'izz li-Dîn Allâh* l'octroya pour la première fois, au moment de son départ, à son candidat pour le poste de représentant de la doctrine et de l'Etat au Maghreb, Bulukîn b. Zîrî. Est-il admissible que les Ismaéliens qui s'intéressaient au moindre événement concernant leurs rivaux Abbassides aient ignoré l'évolution des mœurs politiques en Orient ? Forcément non, puisqu'ils l'imitèrent, dès le début, dans l'acquisition des titres honorifiques liés à Allah.

Il semble que le déphasage entre l'apparition de ce *laqab* en Orient et son utilisation par la chancellerie fatimide en Occident ne peut être expliqué par une hostilité ou un accès de rigueur. Il pourrait se justifier par deux raisons plausibles :

- La première est que les califes fatimides voyaient dans l'emploi de ce type de *laqab* un signe de la faiblesse des Abbassides dont il fallait éviter la contamination à tout prix. A ce sujet, le rapport de ces dynastes avec ce titre est révélateur. Ils créèrent leur Etat en 297/909 à Kairouan, accordèrent, au moment de leur départ en Egypte en 361/971, le premier titre en *Dawla* au Zîrîde et ils n'attribuèrent ce *laqab*, dans leur entourage direct, qu'en 386/996 ; Selon al-Maqrîzî, à cette époque, le souverain *al-Hâkim* (386/996-411/1021), voulant récompenser son ministre °Alî Ibn °Ammâr, lui octroya le *laqab* de

*Amîn al-Dawla*³²¹. Autrement dit, il fallut presque un siècle, pour que les califes ismaéliens accordent des titres en *Dawla* à leurs ministres. Pourquoi privèrent-ils leurs proches agents d'un privilège qu'ils accordaient volontairement à leurs représentants lointains ? La réponse se trouve, à nos yeux, dans la situation politique de la dynastie fatimide à cette époque. Les mêmes raisons produisent les mêmes effets ; ici, comme ailleurs en particulier chez les Abbassides, le pouvoir fut aux mains des ministres et le calife ne faisait qu'approuver les décisions. *Al-Hâkim* fut intronisé à l'âge de 11 ans et son fameux ministre Ibn 'Ammâr, le titulaire du premier *laqab* en *Dawla* au Caire, fut nommé sous la pression du groupe berbère des *Kutâma*³²².

- La seconde raison est que, aux yeux de ces monarques, le titre honorifique en *Dawla* est réservé aux gouverneurs qui bénéficient, loin du pouvoir central, d'une large autonomie. Et comme le territoire fatimide fut gouverné, jusqu'à leur départ en Egypte, directement par le calife en personne ; ils n'avaient pas besoin d'accorder ce privilège. Une fois que l'occasion se fut présentée, *al-Mu'izz* se résigna à attribuer ce *laqab* à son lieutenant au Maghreb.

En définitive, la naissance et la propagation du *laqab* composé avec *Dawla* fut lié inéluctablement à des circonstances historiques particulières : faiblesse du pouvoir central, domination des roi-ministres autonomes, morcellement du territoire califal... L'étendue et l'impact de ces circonstances ne furent pas identiques dans tout le monde musulman.

³²¹ al-MAQRÎZÎ, *Itti'âz al-hunafâ' bi akhbâr al-a'imma al-fâtimiyyîn al-khulafâ'*, p. 190.

³²² Pour plus de détail au sujet de l'époque d'al-Hâkim et du pouvoir de son ministre, voir al-MAQRÎZÎ, *Itti'âz al-hunafâ' bi akhbâr al-a'imma al-fâtimiyyîn al-khulafâ'*, p. 189-93.

Elles furent continues en Orient, ponctuelles en Espagne musulmane et absentes du Maghreb. Ce qui explique sa diffusion spectaculaire au premier, son importante percée au deuxième et son inexistence remarquable dans la région du Maghreb.

L'évolution de l'usage du *laqab* en *Dawla* dans le monde musulman¹

Orient	Maghreb	Andalousie	Dates
al-Qâsim b. °Ubayd Allah			289/902
Hamdânides			330/941
Buyîdes			334/945
Mazyanîdes			350/961
Saffârîdes			352/963
	les Zîrîdes		361/971
Ghaznavides			366/977-
	les Kalbides		379/989
°Uqaylides			380/990
Marwanides			380/990
		Amirîdes	380/990
Kâkûyîdes			398/1008
		à partir de cette date, plusieurs petites dynasties andalouses ont revendiqué ce titre	410/1020
Mirdâsîdes			414/1023
Seldjoukides			429/1038
	Hammâdîdes		501/1008
Artuqîdes			502/1109

¹Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les dynasties détentrices du *laqab* en *Dawla*, mais plutôt d'un indice révélateur de la diffusion de ce titre dans l'ensemble du monde musulman.

III – 3 – 2 : L'identité des titulaires du *laqab* en *Dawla*

D'emblée notons que les traits de l'identité politique des porteurs de ce titre sont assez différents de ceux étudiés dans le chapitre précédent à savoir le titre souverain, le titre politico-religieux et le titre généalogique. Etant donné que les titres politico-religieux tels que nous les avons définis ne concernent que les souverains totalement indépendants, dans ce qui suit, nous le remplaçons par l'examen de l'école juridique de chacun.

Chronologiquement, avant de devenir l'emblème de la famille bûyide, le titre honorifique se référant à *Dawla* fut usité par des sortes de "premiers ministres" abbassides, surtout les Hamdanides. En 334/945, lorsque les princes bûyides entrent victorieux à Bagdad, ils arrachent bon gré mal gré du calife formel l'exclusivité de l'usage de ce titre à l'intérieur du domaine qu'ils contrôlaient politiquement. Dans le même ordre d'idée, les nouveaux maîtres de la capitale abbasside adoptent solennellement le titre de *Malik* ainsi que celui d'*Amîr al-umarâ*³²³. Plus tard, les Seldjoukides, successeurs des Bûyides, ajoutent à leurs titres de fonction celui de sultan. Dans l'autre centre de foisonnement des *laqab/s* en *Dawla*, la cour fatimide, le parcours du surnom en *Dawla* est différent. Selon al-Qalqashandî, plusieurs fonctionnaires ont eu le privilège d'avoir ce *laqab*³²⁴.

³²³ Il semble que le premier utilisateur de ce titre (*Amîr al-umarâ*) est le grand général abbasside Ibn Râ'iq (m. 330/942). Après, il fut usité par plusieurs généraux à Bagdad comme au Caire. Pour H. Basha, c'est le titre de celui qui détient tout le pouvoir temporel au siège du califat. Voir à ce sujet, H. al-BÂSHÂ, *al-Alqâb*, p. 61 et IBN al-ATHÎR, *al-Kâmil*, p. 2469 (site alwaraq)

³²⁴ *Infra*, p. 331.

En Afrique du Nord, grâce à l'usage très limité du *laqab* en *Dawla*, les titres de fonction de ses porteurs sont très clairs. Tous ceux qui reçurent ce *laqab* furent des gouverneurs fatimides. Et si, par extension, on considère les titres *shaykh al-Dawla*, *Ra'îs al-Dawla* ou *Şâhib al-Dawla*, usités par la chancellerie almohade puis hafside, comme faisant partie de cette catégorie, tous ceux qui ont porté ce qualificatif furent des ministres.

Quant à la généalogie de ces titulaires, le nombre important des personnalités qui ont porté ce *laqab* ne permet pas de dresser facilement un catalogue individuel de leur ascendance ; Pour cette raison, nous nous contentons d'une étude sommaire, à l'échelle dynastique, susceptible de nous donner une idée approximative du sujet. Autrement dit, nous ne tenons compte que des dynasties qui ont porté ce *laqab*.

Dans les trois espaces : l'Orient, l'Afrique du Nord et l'Andalousie, la tendance "généalogique" des titulaires est différente³²⁵. Contrairement à l'Afrique du Nord où les ethnies des détenteurs de *laqab* en *Dawla* sont clairement établies : berbère (Zîrîdes et Hammâdides) et arabe (les Kalbides), en Orient comme en Andalousie, la situation est plus complexe. A première vue, il paraît que la majorité des familles qui utilisèrent et développèrent ce type de titre furent des *ʿAjam* (non arabes). A titre indicatif, sur les quinze dynasties tenantes du titre, recensées par Bosworth³²⁶, les huit les plus grandes et les plus contributives à la diffusion du *laqab* avec *Dawla* sont d'origine persane ou turque. Les familles arabes restantes occupèrent la seconde position ; sauf celles qui furent en compétition directe avec les premières, par

³²⁵ *Supra*, tableau ci-dessus, p. 261.

³²⁶ C. E. BOSWORTH, *Les dynasties musulmanes*.

exemple les Hamdanides face aux Bûyides ou les petites dynasties de la Syrie. En Andalousie, et toujours d'une manière sommaire, l'orientation fut à l'opposé de l'Orient ; F. Clément a remarqué que la plupart des Esclavons (non arabes) des premières taifas ne portèrent pas des titres honorifiques, et que la majorité de ceux qui ont opté pour le *laqab* en *Dawla* furent d'origine arabe ou se disent arabes³²⁷.

En ce qui concerne l'appartenance juridique et politique des titulaires, là aussi la balance penche plutôt vers le chiisme. Qu'ils soient personnages isolés ou membres d'une famille régnante, la plupart des détenteurs de ce *laqab*, surtout en Orient et singulièrement en Afrique du Nord, furent de tendance chiite. Ce constat ne concerne pas l'Andalousie où, grâce à des circonstances géopolitiques particulières, le chiisme n'a pas réussi à s'installer ni par conséquent à avoir des partisans affichés dans les sphères du pouvoir³²⁸. Nous pensons que la prééminence du chiisme parmi les détenteurs de ce genre de *laqab* est dû au fait qu'en plus de tous ceux qui appartenaient directement à l'administration fatimide chiite, un nombre considérable, surtout à l'échelle dynastique, de ceux qui dépendaient théoriquement et politiquement des Abbassides étaient des partisans 'alides.

III – 3 – 3 : La signification des titres en *Dawla*

Ce type de *laqab* est composé de deux éléments distincts. Le deuxième est le terme *Dawla* qui signifie empire, dynastie Etat... Le

³²⁷ F. CLEMENT, *Pouvoir et légitimité en Espagne musulmane*, p. 224.

³²⁸ Même les dynasties qui revendiquaient l'appartenance à la famille du Prophète comme les Hammûdides nous ne pouvant pas les qualifier de chiite et les comparer aux Bûyides par exemple.

premier est un ensemble de substantifs attachés à des thématiques particulières. Le catalogue qui suit contient tous ces substantifs qu'on a pu récolter dans diverses sources spécialisées ou non³²⁹.

³²⁹ On a essayé, dans l'énumération ci-dessous, de rassembler tous les *laqab/s* avec *Dawla*. La liste est plus complète que celle donnée par Jacqueline SUBLET dans sa thèse : *Le nom en Islam*, Aix, 1988, pp. 232-246. Son recueil qui contient quatre vingt douze *laqab* est basé, selon sa note, sur :

- Dietrich, *Zu den mit ad-Dîn zusammengesetzten islamischen Personennamen*
- *al-Alqâb al-islâmiyy*, Ḥasan al-BÂSHÂ.
- *Les noms musulmans composés avec al-Dîn*, J. H. KRAMERS.
- *Onomasticon Arabicum* (base de données).

Pour compléter ce travail remarquable, outre les sources sus-citées, on a eu recours au dictionnaire d'al-Shihâbî, *Mu'jam arbâb al-sultân*, à l'histoire d'IBN KATHÎR, *al-Bidâya*, et à d'autres sources.

**Liste des *laqab/s* en *Dawla* employés par
les différentes dynasties musulmanes**

N°.	<i>Laqab</i>	Equivalent en français
1	<i>A^cazz</i>	le plus précieux
2	<i>Afdâl</i>	les bienfaits
3	<i>Afif</i>	l'Incorruptible
4	<i>Amîn</i>	le Loyal
5	<i>Amîr</i>	l'Emir
6	<i>Asad</i>	le Lion
7	<i>Badr</i>	la Lune
8	<i>Bahâ'</i>	la Splendeur
9	<i>^cAdab</i>	l' Epée
10	<i>^cAdud</i>	le Soutien
11	<i>^cAlâ'</i>	la Prééminence
12	<i>^cAlam</i>	le Drapeau
13	<i>^cAmîd</i>	le Doyen
14	<i>^cAyn</i>	l'Œil
15	<i>^cAzîm</i>	l'Immense
16	<i>^cAzîz</i>	l'Apprécié
17	<i>^cImâd</i>	la Colonne
18	<i>^cIzz</i>	la Gloire
19	<i>^cUddat</i>	le Bras droit
20	<i>^cUmdat</i>	le Chef
21	<i>Dhiyâ'</i>	la Lumière
22	<i>Dhukhr</i>	la Provision
23	<i>Fakhr</i>	l'Orgueil
24	<i>Faraj</i>	le Soulagement
25	<i>Fath</i>	l'Ouverture
26	<i>Ghiyâth</i>	le Secours
27	<i>Hâmî</i>	le Protecteur
28	<i>Hamîd</i>	le Louable
29	<i>Haziyy</i>	le Considéré
30	<i>Hişn</i>	la Forteresse

31	<i>Husâm</i>	Le Sabre
32	<i>Iftikhâr</i>	l'Orgueil
33	<i>Iqbâl</i>	l'Approche
34	<i>Jalâl</i>	le Majestueux
35	<i>Jamâl</i>	La Beauté
36	<i>Janâh</i>	l'Aile
37	<i>Kâfî</i>	le Suffisant
38	<i>Kâfil</i>	le Garant
39	<i>Kamâl</i>	l'intégrité
40	<i>Kanz</i>	le trésor
41	<i>Lisân</i>	la Langue
42	<i>Majd</i>	la Grandeur
43	<i>Makîn</i>	le Compétent
44	<i>Mu'ayyid</i>	l'Auxiliaire
45	<i>Mubâriz</i>	le Singulier
46	<i>Mu^cayyin</i>	celui qui institué
47	<i>Mu^cîn</i>	l'Assistant
48	<i>Mu^cizz</i>	Celui qui consolide
49	<i>Mu^ctamad</i>	l'Appui
50	<i>Mu^ctazz</i>	l'Orgueilleux
51	<i>Mudabbir</i>	l'Intendant
52	<i>Mughîth</i>	Celui qui porte secours
53	<i>Muhadhdhab</i>	le Galant
54	<i>Muhyî</i>	le vivificateur
55	<i>Mujâhid</i>	le Combattant
56	<i>Mukhlas</i>	le Dévoué
57	<i>Mukhtaş</i>	le Spécialiste
58	<i>Mumahhid</i>	Celui qui aplanit [les difficultés]
59	<i>Munîr</i>	le Brillant
60	<i>Muntajab</i>	le Sélectionné
61	<i>Muntakhab</i>	l'Elu
62	<i>Murtadî</i>	Celui qui accepte
63	<i>Musharrif</i>	Celui qui honore
64	<i>Muzaffir</i>	Celui qui donne la victoire
65	<i>Najdat</i>	le Secours
66	<i>Najîb</i>	le Distingué
67	<i>Najm</i>	l' Etoile
68	<i>Nâşir</i>	le Défenseur
69	<i>Naşîr</i>	celui qui aide
70	<i>Naşr</i>	la Victoire

71	<i>Nizâm</i>	le Régime
72	<i>Nûr</i>	la Clarté
73	<i>Qasîm</i>	l'Élégant
74	<i>Qiwâm</i>	le Fondement
75	<i>Qutb</i>	l'Axe
76	<i>Rabb</i>	le Seigneur
77	<i>Rabîb</i>	l'Allié
78	<i>Râdî</i>	le Satisfait
79	<i>Râfî^c</i>	Celui qui élève
80	<i>Rashîd</i>	le Raisonnable
81	<i>Rukn</i>	le Pilier
82	<i>Sa^cd</i>	la Chance
83	<i>Sa^cîd</i>	l'Heureux
84	<i>Sadîd</i>	le Pertinent
85	<i>Şafîyy</i>	l'Ami sincère
86	<i>Şâhib</i>	l'Amie
87	<i>Samâ'</i>	le Ciel
88	<i>Samşâm</i>	le Sabre
89	<i>Sanâ'</i>	l'Eclat
90	<i>Sanad</i>	l'Appui
91	<i>Sanâd</i>	l'Appui
92	<i>Şarîm</i>	l'Austère
93	<i>Sayf</i>	le Sabre
94	<i>Sayyid</i>	le Souverain
95	<i>Shahm</i>	le Chevaleresque
96	<i>Shams</i>	le Soleil
97	<i>Sharaf</i>	l'Honneur
98	<i>Shibl</i>	le Lionceau
99	<i>Shihâb</i>	l'Etoile filante
100	<i>Shujâ^c</i>	le Courageux
101	<i>Sirâj</i>	la Lampe
102	<i>Sultân</i>	le Sultan
103	<i>Tâj</i>	la Couronne
104	<i>Tamâm</i>	la Perfection
105	<i>Thiqat</i>	la Confiance
106	<i>Wajîh</i>	le Notable
107	<i>Wâlî</i>	le Gouverneur
108	<i>Waliyy</i>	le Partisan
109	<i>Yad</i>	la Main
110	<i>Yamîn</i>	le Serment

111	<i>Za'îm</i>	le Leader
112	<i>Zâhîr</i>	l'Assistant
113	<i>Zayn</i>	La Beauté
114	<i>Ziyy</i>	l'Apparence
115	<i>Zimâm</i>	le Lien

Sémantiquement, l'ensemble des *laqab/s* usités peuvent être classés, selon l'idée exprimée, dans quatre grandes rubriques :

- 1) Des substantifs qui expriment l'idée de lumière, éclat et astre..., exemple : *Najm, Badr, Diyâ'*...
- 2) Des substantifs qui expriment l'idée de pilier, soutien et aide... : *Imâd, Mughîth, Rukn*...
- 3) Des substantifs qui expriment l'idée de fierté, honneur, splendeur... : *Âzîz, Mu'izz, Fakhr*...
- 4) Des substantifs qui expriment l'idée de la force et de la victoire..., par exemple : *Asad, Husâm, Naşr*...

Grammaticalement, le *laqab* se présente sous une forme de deux termes d'annexion : un nom complété et un complément du nom. Le premier terme (*Mudâf*) est déterminé par le second (*Mudâf ilayhi*). Pour cela, les grammairiens disent que le complément du nom est beaucoup plus important que le nom complété. En l'occurrence, dans notre cas, le mot *Dawla*, avec sa valeur symbolique, est l'essence du *laqab*. Les substantifs qui constituent les premiers éléments de ce surnom ne sont que secondaires au service de *Dawla*. Grâce à ce rôle de serviteur de l'Etat, tous les *laqab/s* de ce type tournent autour de l'hommage rendu par la dynastie par exemple *Ĥaziyy al-Dawla* (le considéré par l'Etat ou de l'Etat) ou à la dynastie comme *Mughîth al-Dawla* (celui qui porte secours à l'Etat), *Sayf al-Dawla* (le sabre de l'Etat)...

Il convient de signaler, à ce propos, que la plupart des éléments sont du second type ; ce sont des participes qui situent le personnage

en sa qualité de soutien actif à l'Etat. Ce constat, nous pousse à nous demander qui choisissait ces surnoms et en fonction de quels critères ? Théoriquement et d'une manière générale, c'est la chancellerie qui propose et le calife, en personne, qui approuve. Mais parfois, et selon le rapport des forces, c'est le candidat lui-même qui fixe son souhait et oblige ou marchandé avec le calife son approbation. Ce dernier pouvait accepter ou refuser ; mais il arrive qu'il mette des réserves lorsqu'il sent que le surnom proposé a un caractère superlatif³³⁰.

³³⁰ Hilâl al-ŞÂBÎ, *Rusûm Dâr al-Khilâfa* p. 128.